

Réf: Dossier 273172

Avis de constitution

SOCIETE « URBAN TAXI »

Siège ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX VALLON, Lot
332, Ilot 198

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 30/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « URBAN TAXI »

Objet :
- yango VTC
-location et vente de vehicule
-prestation diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX VALLON, Lot
332, Ilot 198

Dirigeant(s) M NOBOU FAMIEN SIMPLICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13649 du 20/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°89624/GTCA/RC/2023 du 20/12/2023

